

Explications sur la pétition « Les 100.000 »

Depuis le 1er janvier 2016, la loi sur la réforme territoriale octroie le droit d'option à un département, qui demandera à changer de région.

C'est donc, pour la Loire Atlantique, une possibilité de rejoindre la Région Bretagne.

C'est le Conseil Départemental de Loire Atlantique qui doit prendre cette décision, et lui seul.

Il ne la prendra que contraint et forcé, tellement il a de pression de la part des Pays de la Loire, qui jouent leur survie dans cette partie.

Nous devons donc mettre une pression politique sur le Conseil départemental, pour qu'il accepte enfin la discussion d'une consultation des habitants de Loire Atlantique sous la pression populaire.

Bretagne Réunie vient donc, dans ce but, de lancer la pétition : «Les 100.000» qui rassemblera 10 % des électeurs (25 % des votants) de Loire-Atlantique une fois terminée, rappelant ainsi, au Conseil départemental son **obligation légale** d'inscrire à l'ordre du jour d'une session de son assemblée l'organisation d'une consultation de ses administrés, sur la réunification.

Bretagne Réunie a choisi de tester sa démarche lors de l'élection législative partielle organisée sur la circonscription de Jean-Marc Ayrault de Nantes/Saint-Herblain ; les 17 et 24 avril, et nous avons obtenu de très bons résultats sur, de plus, très peu de bureaux de votes : « plus de 2.000 signatures de la pétition ont été collectées, soit 67 % des personnes interrogées, 2 sur 3 favorables à la demande de *Bretagne Réunie*.

***Bretagne Réunie* et ses comités locaux du 44, vont énormément s'investir sur cette opération, car nous sommes convaincus que nous arriverons à collecter ces 100.000 signatures.**

La pétition *Les 100.000* devient donc une action prioritaire pour la réunification, car :

C'est une pétition tout à fait officielle sur papier ; elle est considérée par les autorités comme recevable dans le cadre de la loi, à la différence des pétitions Internet.

Jamais une telle pétition n'a été réalisée en France, ce qui intéressera les médias et interpellera bon nombre de citoyens et d'élus.

C'est le meilleur atout, à notre disposition pour faire enclencher le droit départemental d'option avant la date fatidique de fin d'option de mars 2019 !

Elle mettra une pression certaine sur les « politiques », et en particulier sur ceux de Loire-Atlantique, qui sous une contrainte de certains ténors nationaux, régionaux, départementaux et municipaux, ne nous soutiennent pas, malgré leur pensée pro-réunification !

Elle aura un impact important également auprès du Conseil régional de Bretagne administrative, qui réclame avec force *via* son président et son assemblée, que les habitants de Loire-Atlantique s'expriment enfin.

Ils pourront donc prendre acte de l'expression des habitants de Loire-Atlantique, qui, compte tenu de la non volonté du conseil départemental de Loire-Atlantique d'interroger ses habitants, se sont investis pour avoir la parole.

Elle aura également un impacte certain sur les habitants de Bretagne administrative, qui enfin, pour les plus sceptiques d'entre eux, se rendront compte que les habitants du 44 veulent absolument revenir en Région Bretagne.

Chers amis, imaginez un instant, rien qu'un instant, l'impact médiatique du dépôt de ces 100.000 signatures en Préfecture et au Conseil Départemental.

Ce dernier, politiquement, avec sa faible majorité actuelle, ne pourra pas se permettre d'ignorer cette pétition (il n'en aura déjà pas le droit), sans risquer une sanction dans les urnes !

Nous vous demanderons bientôt, Madame, Monsieur, de faire signer cette pétition dans votre entourage, mais cette opération vous sera expliquée ultérieurement.